



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 8 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_134 : Finances - Décision modificative n°4 pour intégration d'études

Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Luc CHAPUT

Pour tenir compte des éléments de la décision précédente, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 01 (ordre)		9 195,00	Equilibre de la section de fonctionnement.
D F 042 6811 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	17 229,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
D I 040 13911 OPFI 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	4 710,00		Amortissement subvention annuité 2024 suite à l'intégration des études suivies de non réalisation.
D I 040 13913 OPFI 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	2 295,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
D I 040 13918 OPFI 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	1 029,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
D I 041 202 OPFI 01 /URB //URB-PLUI (ordre)	139,08		Intégration des frais d'insertion du marché "Périmètre délimité des abords du PLUI".
D I 041 2313 OPFI 01 /LEC //LEC-MEDRANDAN (ordre)	4 302,00		Intégration des relevés topographiques, avis de presse concernant le centre culturel de Randan.
D I 20 2031 60 52 /HAB //HAB-PLH	249 540,00		Mission OPAH Habitat. Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur les 3 polarités de Plaine Limagne.
D I 20 2033 60 52 /HAB //HAB-PLH	972,00		Frais insertion marché de suivi OPAH Habitat
D I 23 2313 60 554 /GDV //GDV-AGVMARINGUES		250 512,00	Ajustement des crédits. Règlements des frais d'insertion dans la presse et de la mission d'OPAH Habitat.
R F 042 777 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	8 034,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
R I 021 021 OPFI 01 /MOY (ordre)		9 195,00	Equilibre de la section d'investissement.
R I 040 28031 OPFI 01 /MOY //MOY-AUTRES (ordre)	16 930,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
R I 040 28033 OPFI 01 (ordre)	299,00		Suite à l'intégration des études suivies de non réalisation, la somme correspond à l'amortissement de l'année;
R I 041 2031 OPFI 01 /LEC //LEC-MEDRANDAN (ordre)	4 200,00		Intégration des relevés topographiques, avis de presse concernant le centre culturel de Randan.
R I 041 2033 OPFI 01 /LEC //LEC-MEDRANDAN (ordre)	102,00		Intégration des relevés topographiques, avis de presse concernant le centre culturel de Randan.
R I 041 2033 OPFI 01 /URB //URB-PLUI (ordre)	139,08		Intégration des frais d'insertion du marché "Périmètre délimité des abords du PLUI".

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	262 987,08	17 229,00
	Réductions	250 512,00	9 195,00
Recettes :	Ouvertures	21 670,08	8 034,00
	Réductions	9 195,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	250 512,00
Solde Réductions	250 512,00
Ouv. - Réd.	

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider la modification budgétaire n°4 pour le budget principal,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement